



FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES D'AVIRON
REGION MARITIME MEDITERRANEE
LIGUE DE PROVENCE – ALPES DES SOCIETES D'AVIRON
COMITE DEPARTEMENTAL DES SOCIETES D'AVIRON DES BOUCHES DU RHÔNE

ASPTT AVIRON DE MER

Siège et

Régate MER Championnat de Méditerranée

adresse : Port de la Pointe rouge – Maison de la mer - 13008 Marseille Téléphone : 04 91 16 80 26 - E-mail : aviron.marseille@gmail.com

Avant-Programme Régate de la baie de Marseille

Régate mer comptant pour le classement Méditerranée d'Aviron de Mer J18, SENIORS, VETERANS

Lieu : Marseille plage de la pointe rouge.

Jour: Samedi 14 Mars 2015

ORDRE ET HORAIRES DES COURSES : Un seul parcours sur 6000 M pouvant être modifié en fonction des conditions météo avec l'accord du directeur de course et président du jury.

Course 1. Départ 9h15 : 6000 mètres (engagement site fédéral uniquement un seul engagement en sénior, envoyer un mail récapitulatif au club pour identifier vos équipages Masters dans la course.)

- -FS 1x Une rameuse sénior en couple
- -FV 1x Une rameuse Vétéran en couple
- -FS 2x Deux rameuses séniors en couple
- -FV 2x Deux rameuses vétérans en couple
- -FS 4x+ Quatre rameuses séniors en couple avec barreuse
- -FV 4x+ Quatre rameuses vétérans en couple avec barreuse

Tous les bateaux inscrits le seront en catégorie sénior. Seulement et uniquement sur demande, il sera possible de déclarer les bateaux en catégorie Master. Il faudra pour cela nous faire parvenir les bateaux complets concernés au préalable.

Course 2. Départ 10h45 : 6000 mètres (engagement site fédéral uniquement un seul engagement en sénior, envoyer un mail récapitulatif au club pour identifier vos équipages Masters dans la course.)

- -HS 1x Un rameur sénior en couple
- -HV1x Un rameur Vétéran en couple
- -HS 2x Deux rameurs séniors en couple
- -HV 2x Deux rameurs vétérans en couple
- -HS 4x+ Quatre rameurs séniors en couple avec barreur
- -HV4x+ Quatre rameurs vétérans en couple avec barreur

Tous les bateaux inscrits le seront en catégorie sénior. Seulement et uniquement sur demande, il sera possible de déclarer les bateaux en catégorie Master. Il faudra pour cela nous faire parvenir les bateaux complets concernés au préalable.

Course 3. 12H00: 6000 mètres (engagement site Fédéral) E-mail: aviron.marseille@gmail.com

Attention! Pour tous les équipages qui doublent leur course, la décharge est à renvoyer en même temps que l'inscription E-mail: aviron.marseille@gmail.com

pour les appellations des épreuves, il suffit de remplacer le «J» de Junior par «J18 ou J17» et « C » de Cadets par « J15 ou J16 », les autres catégories restent inchangées.

- J18 (de J15 à J18) course qualifiante

 $HJ18\ 4x+/\ 2x$

FJ18 4x+ / 2x

HFJ18 4x+ / 2x

HJ17 4x + / 2x

FJ17 4x+ / 2x

HFJ17 4x+ / 2x

HJ16 4x+

FJ16 4x+

HFJ16 4x+

HJ15 4x+

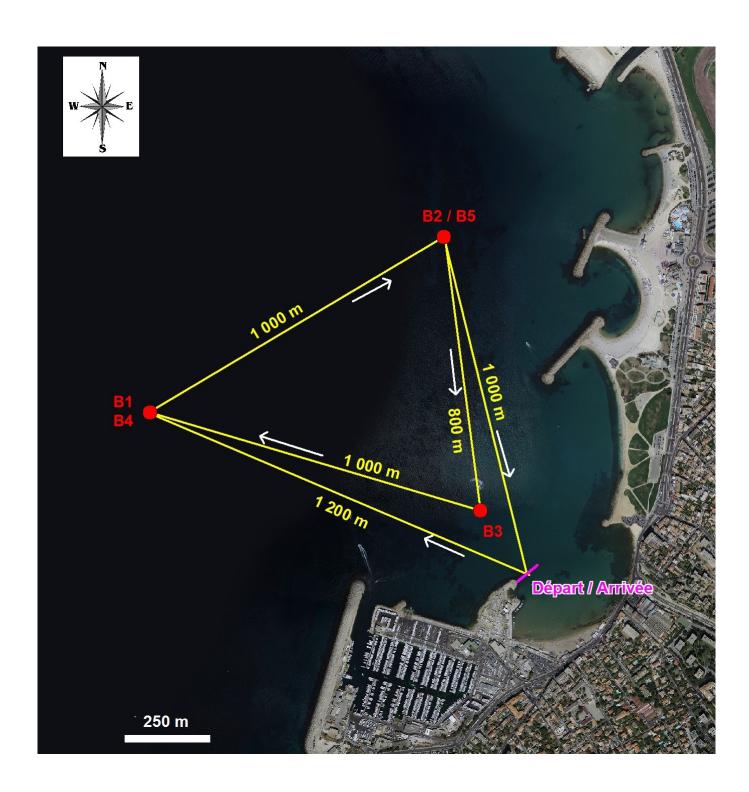
FJ15 4x+

HFJ15 4x+

- FL 1x Solo femme loisir
- HL 1x Solo homme losir
- HL2x Deux de couple homme loisir
- FL2x Deux de couple femme loisir
- ML2x Deux de couple mixte loisir
- HL4x+ Quatre de couple homme loisir avec barreur
- FL4x+ Quatre de couple femme loisir avec barreur
- ML4x+ Quatre de couple mixte loisir avec barreur

Rappel:

Pour les rameurs qui doublent les épreuves, ces derniers doivent remplir obligatoirement une décharge et nous l'envoyer par e-mail : aviron.marseille@gmail.com en même temps que les inscriptions.



Ouverture des engagements (www.avironfrance.asso.fr- espace club) :

Lundi 17 février 2015

Clôture de tous les engagements : 09/03/2014 à 23h59

Droits d'engagement : néant.

ACCUEIL des participants dès 7h00 :

EMMARGEMENT ET IDENTIFICATION DES EMBARCATIONS

De 7 h 15 à 07 h 45

REUNION DES DELEGUES ET DES CHEFS DE BORD : à à 8 h 00 précises

PARCOURS: 6000 mètres

BALISAGE: bouées jaunes et rouges parcours

DEPART: drapeaux et signalisation sonore selon le code des régates jury sur la digue.

INDEMNITES: Aucune indemnité de déplacement pour les participants.

LICENCES: être en règle avec la licence « A » F.F.S.A. 2015.

SERVICE MEDICAL: Un service médical sera assuré.

SECURITE: La sécurité en mer sera organisée par L'ASPTT.

PLAN DE PARCOURS : Un plan sera remis à chaque Chef de Bord lors de la réunion des Délégués et Chefs de Bord.

MATERIEL: Le prêt de matériel n'est pas prévu toutefois une demande peut être adressée à l'ASPTT AVIRON : aviron.marseille@gmail.com

ASSURANCES: Chaque association assurera son matériel.

ARBITRAGE: L'arbitrage de course sera organisé par Monsieur Jean-Paul Falaise, Président du jury assisté des arbitres de la ligue de Provence.

Le code des courses qui s'applique est celui de la FFSA pour les courses en mer. Les embarcations doivent être aux normes FFSA-mer et équipées de l'armement complet nécessaire. Des sanctions financières seront appliquées aux clubs en infraction. (cf. code des régates en mer annexe à l'article 22.Coût du point 1,5 €)

CONFORMITE DES BATEAUX:

Les bateaux doivent être conformes au code de courses d'aviron de mer, homologués en 6 ème catégorie et porter un numéro d'immatriculation en gros caractères, soit celui des Affaires Maritimes, soit celui de la Ligue + numéro du club + numéro du bateau.

Chaque bateau doit être équipé:

D'un bout de remorquage d'un diamètre d'au moins 8 mm et d'une longueur supérieure à 10 mètres;

D'un taquet permettant le remorquage ;

D'un gilet accessible par personne embarquée;

D'une écope dans le cas de bateau non auto videur.

RESULTATS

Ils seront proclamés à 13H45

Pour tout renseignement, les personnes à contacter :

Anne-Catherine ROTH: annecath.roth@free.fr - 06 82 23 38 74 Michel PORTRAIT: michel@michelportrait.fr - 06 51 69 14 03